



Mission de la CDC Beauharnois-Salaberry

Nous regroupons les organismes communautaires et assurons les représentations afin de stimuler la participation active du secteur communautaire au développement socio-économique de son milieu. Nous favorisons une meilleure connaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique. Nous consolidons le secteur communautaire et soutenons le milieu afin d'éviter la duplication de services sur le territoire.

OBJET : Adhésion à la Corporation de Développement Communautaire Beauharnois-Salaberry

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir les documents pertinents pour une adhésion en tant que membre à la CDC Beauharnois-Salaberry.

S'il y a lieu, votre demande d'adhésion sera présentée au conseil d'administration lors de sa prochaine rencontre et, sur recommandation, sera entérinée à la prochaine assemblée des membres qui aura lieu sous-peu.

Lors de l'étude de votre dossier, nous aurons besoin

- ✓ **d'une copie de votre charte,**
- ✓ **de la liste des membres de votre conseil d'administration**
- ✓ **d'une copie de vos règlements généraux.**

Si vous désirez une rencontre pour de plus amples informations, il nous fera plaisir de vous recevoir.

Edith Gariépy

Directrice générale

CDC Beauharnois-Salaberry

222 Alphonse-Desjardins, bureau 217

Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 4R8

direction@cdc-beauharnois-salaberry.org

Tel. 450-373-4504 poste 202



Mission de la CDC Beauharnois-Salaberry

Nous regroupons les organismes communautaires et assurons les représentations afin de stimuler la participation active du secteur communautaire au développement socio-économique de son milieu. Nous favorisons une meilleure connaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique. Nous consolidons le secteur communautaire et soutenons le milieu afin d'éviter la duplication de services sur le territoire.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION

Nom de l'organisme :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Courriel :

Site web de l'organisme

Facebook de l'organismes :

Nom de la personne Responsable :

Fonction de la personne responsable :

Signature

Date

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de l'organisme

Attendu que notre organisme

- ✓ Adhère à la mission de la CDC Beauharnois-Salaberry
- ✓ A pris connaissance des articles des statuts et règlements concernant les membres de la CDC Beauharnois-Salaberry

Sur une proposition de : _____

Appuyée par : _____

Il a été résolu que : _____
(Nom de l'organisme)

Deviens membre de la CDC Beauharnois-Salaberry et acquitte les frais selon le tableau de l'annexe II pour sa cotisation annuelle finissant le 31 mars de chaque année.

Par le fait même, notre organisme

- ✓ Endosse les objectifs de la CDC
- ✓ S'engage à déléguer un(e) représentant(e)

Et reconnaît que nos responsabilités sont de

- ✓ Participer aux comités ou activités mis sur pied par la Corporation
- ✓ Participer aux réunions régulières
- ✓ Payer la cotisation annuelle (réf. Annexe II)

Nom : _____
(En lettres moulées)

Signature : _____
(Secrétaire du conseil d'administration)

Réunion tenue le : _____ à _____
(Date) (Municipalité)

ANNEXE II

Le 27 mai 2009, lors de l'assemblée générale annuelle, les membres ont accepté à l'unanimité une proposition de gradation pour le montant de la cotisation annuelle à la CDC. Un des objectifs recherché est évidemment l'augmentation de revenus pour la CDC mais, le comité a également choisi une formule qui vise une certaine équité de paiement pour les organismes, en fonction de leurs revenus **tout en maintenant le seuil plancher à 50 \$.**

Chaque organisme est responsable de déterminer le montant de la cotisation qu'il donnera à la CDC. Bien entendu, la révision du montant de la cotisation ne vise surtout pas à empêcher des organismes de demeurer membre à la CDC c'est pourquoi nous faisons confiance aux membres de la CDC et nous laissons l'organisme lui-même décider du montant de son paiement en fonction des échelles étudiées ensemble.

Ainsi, toute la communauté et particulièrement les organismes démontrent leur intérêt à maintenir une CDC bien active sur notre territoire.

EXTRAIT DU P.V. DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 MAI 2019

RÉSOLUTION AGA270519-007

Il est proposé par Claire Mélançon
Appuyé par Isabelle Perron

Que les membres de la CDC Beauharnois-Salaberry acceptent le principe d'une augmentation de cotisation pour l'année 2019-2020. Le seuil plancher des cotisations demeure 50\$.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION AGA270519-008

Il est proposé par Lise Thibeault
Appuyé par Martine Vallée

D'utiliser le tableau de gradation de cotisation présenté. Chaque organisme est responsable d'identifier la cotisation qu'il paiera, dans le respect du seuil plancher identifié.

Adopté à l'unanimité

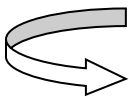
Voici le tableau de gradation proposé et adopté à l'AGA du 27 mai 2009

Revenus/subventions		Cotisation proposée
0	50 000 \$	50 \$
50 000 \$	75 000\$	75 \$
75 000 \$	100 000 \$	100 \$
100 000 \$	150 000 \$	125 \$
150 000 \$	Et plus	150 \$

Faire parvenir à l'adresse de la CDC Beauharnois-Salaberry le chèque fait à l'ordre de la : CDC Beauharnois-Salaberry

Pourquoi devenir membre de la CDC Beauharnois-Salaberry ?

- ✓ Pour être solidaire face au développement social de la communauté.
- ✓ Pour être représenté auprès des instances et des partenaires qui vous concernent.
- ✓ Pour avoir la chance d'échanger avec des gens qui ont les mêmes préoccupations lors des déjeuners solidaires et des rencontres régulières des membres.
- ✓ Pour recevoir de l'information sur ce qui se passe dans notre milieu, le développement communautaire, les politiques gouvernementales, l'économie sociale, etc...
- ✓ Pour obtenir des services : outils d'informations, support au milieu, recherches et études, groupe d'achats, assurances collectives.
- ✓ Pour la mise en commun de nos revendications.
- ✓ Et plus encore !



Et surtout...

Pour un développement sans perdant et solidaire !!!



Mission de la CDC Beauharnois-Salaberry

Nous regroupons les organismes communautaires et assurons les représentations afin de stimuler la participation active du secteur communautaire au développement socio-économique de son milieu. Nous favorisons une meilleure connaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique. Nous consolidons le secteur communautaire et soutenons le milieu afin d'éviter la duplication de services sur le territoire.

La CDC Beauharnois-Salaberry c'est :

Un regroupement d'organisations communautaires qui oeuvrent dans divers champs d'activités, et qui sont préoccupées par le développement social de leur milieu.

Nous sommes ensemble pour :

- Regrouper les organismes communautaires préoccupés par l'appauvrissement, la qualité de vie et le développement de leur milieu.
- Promouvoir le développement communautaire dans la région, les intérêts, les préoccupations et les contributions des groupes au développement du milieu.
- Favoriser le développement d'interventions qui stimulent les capacités d'agir des personnes dans leur milieu et leur implication effective.
- Promouvoir, protéger et développer des conditions de vie décentes pour tous et toutes, particulièrement pour les personnes démunies.
- Au besoin, représenter les groupes auprès des instances et partenaires qui les concernent et /ou qui sont reliés à l'appauvrissement et au développement du milieu.
- Consolider l'expertise et les interventions communes des groupes par tous les moyens jugés pertinents par ses membres (la concertation, la mise en commun de ressources et d'informations, partage de services, formation et éducation populaire).
- Soutenir et /ou susciter des projets répondant aux besoins de la collectivité.

Pour un développement sans perdant et solidaire !!!

NOTRE CADRE DE RÉFÉRENCE

- Regrouper les organismes communautaires sur leur territoire et exercer les représentations appropriées
- Stimuler la participation des organismes communautaires au développement social du milieu
- Favoriser une meilleure connaissance du milieu communautaire par le biais de son apport social et économique
- Consolider le secteur communautaire et favoriser son développement.
- Soutenir le milieu afin d'éviter la duplication de services sur le territoire.

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CDC BEAUHARNOIS-SALABERRY

Article 7 : Membres

7.1 Caractéristiques d'un membre

- 7.1.1 Être un organisme communautaire incorporé sans but lucratif, constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec et détenir un certificat d'immatriculation de l'Inspecteur général des institutions financières.
- 7.1.2 Adhérer au Cadre de référence des CDC et l'actualiser dans ses orientations et ses pratiques.

7.2 Catégories de membres

7.2.1 Il y a deux catégories de membres à la Corporation

7.2.1.1 Membre communautaire autonome et communautaire

Une première catégorie de membres votants inclut les organismes communautaires autonomes et les membres d'actions communautaires (tels que définis dans l'Annexe I).

7.2.1.2 Membre associé non-votant

Une deuxième catégorie non-votante peut inclure d'autres organismes solidaires ou partenaires ou encore des individus. Un membre associé non-votant ne peut pas faire partie du conseil d'administration de la Corporation.

7.2.2 Composition du membership

La Corporation s'assure de maintenir un membership composé d'au moins 60% de membres de la première catégorie sur l'ensemble des membres votants. De plus, pour les membres de la première catégorie, le membership doit être multisectoriel.

Article 8 : Procédures et conditions d'adhésion

- 8.1 Être un organisme reconnu par le milieu communautaire, qui encourage la prise en charge et l'amélioration de la qualité de vie.
- 8.2 Adhérer aux objectifs poursuivis par la Corporation.
- 8.3 S'engager à respecter les règlements généraux et les politiques de régie interne de la Corporation.
- 8.4 Remplir le formulaire de demande d'adhésion de la Corporation.
- 8.5 Acquitter annuellement le montant de la cotisation.
- 8.6 Avoir été accepté par les membres réunis en rencontres régulières, suite à une recommandation du conseil d'administration

ANNEXE I (réf. : extrait des règlements de la CDC B-S)

Définition d'un organisme d'action communautaire autonome

Référence dans le document de Politique gouvernementale L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, p. 21

Critères liés à l'action communautaire :

1. Avoir un statut d'organisme à but non lucratif
2. Démontrer un enracinement dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique
4. Être libre de déterminer leur mission, leurs orientations, ainsi que leurs approches et leurs pratiques

De plus, répondre aux critères de l'action communautaire autonome :

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
6. Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.